

COMITE DE DEFENSE DE LA GYNECOLOGIE MEDICALE

Face aux conséquences dramatiques pour la santé des femmes de la pénurie de gynécologues médicaux, organisée par les pouvoirs publics, qui refusent d'entendre le cri d'alarme lancé par le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale, l'Assemblée du CDGM, réunie le 11 octobre 2009, propose la tenue

d' ASSISES POUR LA DEFENSE DE LA GYNECOLOGIE MEDICALE en 2010.

Dans le cadre de l'examen de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, Mme Bachelot, interpellée par des parlementaires, a déclaré: « Les gynécologues médicaux n'assurent pas à eux seuls le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques », justifiant ainsi le transfert à d'autres professionnels de santé du suivi gynécologique des femmes (généraliste, sage-femme....).

Le CDGM considère que, 6 ans après la création du diplôme de gynécologie médicale, ces propos et les dispositions qui les concrétisent posent le problème de l'existence même de cette spécialité à laquelle les femmes sont tout particulièrement attachées.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation de cette initiative, le CDGM invite toutes les femmes à répondre au questionnaire joint. (Merci de bien vouloir cocher vos réponses).

Ce questionnaire, qui reprend, dans ce nouveau contexte, une partie des demandes formulées en 1997 par les initiatrices du Comité de Défense de la Gynécologie Médicale, a pour but de faire l'état des lieux sur l'accès des femmes à la gynécologie médicale, d'avoir votre avis et de vous donner la parole, à vous, les femmes.

QUESTIONNAIRE

1. Vous souhaitez continuer à consulter un gynécologue pour votre suivi gynécologique. Pourquoi ?

- Parce que vous pensez qu'il ou elle a une compétence plus spécialisée dans ce domaine, a plus de connaissances et d'habitude. « Chacun son métier ».
- Parce que vous avez partagé bien des épisodes intimes et importants de votre vie, heureux ou malheureux : aide à la contraception, attente d'un enfant... maladies, I.V.G., stérilité...
- Parce que vous lui faites confiance et que la confiance vous paraît fondamentale dans une consultation gynécologique.
- Parce que vous pouvez lui parler de tout, en particulier de problèmes intimes parfois difficiles à exprimer.
- Vous faites cet examen 'parce qu'il faut le faire', mais difficilement, avec gêne ; il vous paraît indispensable de pouvoir choisir le médecin qui vous examinera.
- Cela vous gêne d'être examinée par votre médecin de famille.

2. Si vous ne pouvez plus aller consulter librement votre gynécologue, pensez-vous que cela changera la fréquence de vos consultations gynécologiques ? OUI NON

en particulier pour les examens de prévention : examens systématiques, frottis, surveillance de la pilule et du stérilet, ménopause... OUI NON

3. Actuellement, vous consultez :

- tous les ans tous les 2 ans tous les 3 ans plus souvent moins souvent

4. Y-a-t-il un gynécologue médical dans votre ville ? OUI NON

Si oui, dans quelle structure ?

Cabinet libéral Milieu hospitalier Centre médical

Si non, à quelle distance se trouve-t-il ?

5. Combien de temps devez-vous attendre pour avoir un rendez vous ?.....

Cette attente a-t-elle augmenté récemment ? OUI NON

6. Pour celles qui consultent pour la première fois, avez-vous eu des difficultés pour obtenir un premier rendez vous ?

OUI NON

7. Pensez-vous que cette situation de pénurie risque d'aller à l'encontre de la prévention dont on parle tant (prévention des cancers, des maladies sexuellement transmissibles, d'autres problèmes de santé) ?

OUI NON

8. Et qu'en conséquence, cela coûtera humainement beaucoup plus cher à la société et financièrement à la Sécurité Sociale, car beaucoup de femmes et surtout de jeunes filles viendront consulter trop tard ?

OUI NON

9. Peut-être avez-vous été confrontée au départ à la retraite de votre gynécologue médical, peut-être avez-vous déménagé ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Avez-vous trouvé facilement un nouveau gynécologue ? N'hésitez pas à nous faire part de toute autre remarque ou témoignage.

.....
.....
.....
.....
.....

Merci de nous indiquer - votre âge :

- la ville et le département où vous habitez :

Merci de renvoyer ce questionnaire au

CDGM, 21 rue des Iris, Bât. C, 92160 ANTONY

*** Si vous souhaitez être tenue au courant de l' action du CDGM, indiquez-nous vos coordonnées :
Nom, adresse postale ou mail :**

Décembre 2009

